

Règlement du jeu **« LE VOYAGE D'ARLO »**

Article 1 – Société organisatrice

La société LUDENDO Commerce France SAS, au capital de 12 341 432 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 414 138 842 et dont le siège social se situe 126 rue de la Boétie – 75008 Paris, organise en France Métropolitaine et en Guadeloupe un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé «Le voyage d'Arlo» du 19 octobre au 31 décembre 2015.

Article 2 – Modalités de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure et résidant en France Métropolitaine et en Guadeloupe à l'exception des collaborateurs et des représentants des sociétés Ludendo et The Walt Disney Company France, ainsi qu'à toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception ou à la gestion du jeu, ainsi qu'aux membres de leur foyer sous peine d'élimination d'office.

La participation s'effectue dans les magasins Starjouet participants à l'opération et est limitée à un seul dépôt de bulletin par personne (même nom, même adresse) pendant toute la durée du jeu, sous peine de disqualification.

Toute tentative de participations multiples d'une personne physique avec des adresses différentes entraînera l'exclusion définitive de tous les participants identifiés et l'annulation immédiate de tout gain potentiellement obtenu durant le jeu. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants.

Les magasins Starjouet participants à l'opération sont :

01000 BOURG EN BRESSE, 01300 BELLEY, 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY, 03600 COMMENTRY, 06000 NICE, 06210 MANDELIEU, 08300 RETHEL, 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE, 18200 ST AMAND MONTROND, 20110 VIGGIANELLO/PROPRIANO, 25000 BESANCON, 25800 VALDAHON, 26150 DIE, 26170 LORIOL-SUR-DROME, 27200 VERNON, 28200 CHATEAUDUN, 29200 DOUARNENEZ, 30100 ALES, 33160 SAINT MEDARD EN JALLES, 34400 LUNEL, 35780 DINARD / LA RICHARDAIS, 38530 PONTCHARRA, 39200 SAINT-CLAUDE, 41140 NOYERS SUR CHER, 42110 FEURS, 42140 CHAZELLES SUR LYON, 42190 CHARLIEU, 42600 MONTBRISON, 46100 FIGEAC, 49300 CHOLET, 51800 SAINTE MENEHOULD, 52000 CHAUMONT, 55200 COMMERCY, 56400 AURAY, 56500 BIGNAN / LOCMINE, 56860 SENE, 58180 NEVERS - MARZY, 66600 SAVERNE, 69001 LYON, 69004 LYON, 69008 LYON, 69009 LYON, 69200 VILLEURBANNE, 69600 OULLINS, 71170 CHAUFFAILLES, 73330 LE PONT DE BEAUVOISIN, 77144 MONTEVRAIN / CHANTELOUP, 78400 CHATOU, 81500 LAVAU, 83990 SAINT TROPEZ, 92190 GIF SUR YVETTE, 92500 RUEIL-MALMAISON, 97123 GUADELOUPE BAILLIF.

Seuls les bulletins dûment complétés seront pris en compte. Toute indication inexacte, illisible, surchargée, incomplète entraînera l'élimination automatique du participant.

La société organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants.

Article 3 – Durée du jeu

Le jeu est organisé du 19 octobre au 31 décembre 2015 dans les magasins Starjouet participants.

Article 4 – Description du jeu

Pour participer à ce jeu, il suffit de se rendre dans l'un des magasins Starjouet participants pour remplir son bulletin, d'écrire son nom, prénom, et ses coordonnées dans les encarts réservés à cet usage et de déposer son bulletin dans l'urne prévue à cet effet dans les magasins Starjouet participants du 19 octobre au 31 décembre 2015.

Toute participation par un autre moyen (téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique...) ne pourra être prise en compte.

Article 5 – Dotations

Ce jeu est doté d'un seul lot au niveau national.

Lot : 1 séjour en famille dans le sud de la France pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans (2 nuits / 3 jours).

Le séjour comprend :

- Trajet A/R Paris / Béziers / Paris
 - Location de voiture
- 2 nuits en hôtel de caractère
- 2 petits déjeuners pour 4 personnes
 - 2 diners pour 4 personnes
- Visite du Musée des dinosaures de Mèze
 - Visite du musée-Parc des origines et de l'évolution de l'Homme
- Journée animalière à la réserve africaine de Sigean (safari en voiture et à pied)
 - Visite du musée d'histoire Naturelle de Nîmes

Le séjour ne comprend pas :

Les dépenses personnelles, toutes prestations non mentionnées au programme.

Le séjour est valide pour une période de 1 an à compter de la date du tirage au sort selon disponibilités.

Valeur du lot : 2 450 euros TTC

Le lot ci-dessus ne sera ni repris ni échangé contre un autre lot ou des espèces.

Article 6 – Désignations des gagnants

Le gagnant du séjour sera désigné par un tirage au sort national parmi les participations, avant le 31 janvier 2016.

Toute participation contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou illisible et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, sera considéré comme nulle et pourra entraîner la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort.

Article 7 – Remise des lots

Le gagnant du séjour sera contacté par LUDENDO COMMERCE France.

Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiqué lors de sa participation sur le bulletin qu'il aura déposé dans l'urne prévue à cet effet dans les magasins.

De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique ou postale invalide ou illisible.

LUDENDO COMMERCE France en saurait être tenue pour responsable en cas de problème ne permettant pas de joindre le participant par suite d'une erreur dans l'adresse indiquée, d'une modification de coordonnées ou pour tout autre cas.

Article 8 – Opérations promotionnelles

En participant au jeu, les participants autorisent gracieusement la société LUDENDO COMMERCE France à utiliser et à publier, sans droits ou frais additionnels, leur nom à des fins d'information ou de promotion liée au présent jeu et/ou à ses résultats sur le site, dans la limite d'un an à compter de la date de clôture du jeu. Cette utilisation ou publication pourra se faire sur quelque support que ce soit, sur le réseau internet ou non et ce sans que les gagnants puissent exiger une contrepartie quelconque.

Article 9 – Application du présent règlement

L'organisateur se réserve la possibilité de proroger, de suspendre ou d'annuler purement et simplement le jeu pour quelque raison que ce soit, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

Article 10 – Informatique et Libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique. Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retiré du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005. Par conséquent, en application de la loi du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification concernant les données les concernant, en écrivant à l'adresse suivante : LUDENDO COMMERCE FRANCE – Service Relations Clients – 2, avenue Clément Ader – Z.A.C du prieuré Ouest – CS 30417 Serris – 77706 Marne la Vallée cedex 4.

Ainsi, les participants peuvent exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

Article 11 – Réclamation

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 31 décembre 2015, le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du jeu dont les coordonnées sont : LUDENDO COMMERCE FRANCE, – 2, avenue Clément Ader – Z.A.C du prieuré Ouest – CS 30417 Serris – 77706 Marne la Vallée cedex 4. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, le nom du magasin dans lequel a été déposé le bulletin, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être prise en compte.

LUDENDO COMMERCE FRANCE sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

Article 12 – Dépôt et consultation du règlement

Le règlement du jeu sera consultable en ligne sur le site internet www.starjouet.fr et dans les magasins Starjouet participants.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande sur simple demande formulée auprès de LUDENDO COMMERCE FRANCE – 2, avenue Clément Ader – Z.A.C du prieuré Ouest – CS 30417 Serris – 77706 Marne la Vallée cedex 4. Remboursement du timbre au tarif lent sur simple demande par courrier (joindre obligatoirement un RIB).

Article 13 – Responsabilité

LUDENDO COMMERCE France ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendant de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de modifier la période de participation. Notamment, LUDENDO COMMERCE France décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible pendant toute la durée du jeu ou pour le cas où les données communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui saurait pas imputable.

LUDENDO COMMERCE France pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparait que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. En cas de fraude ou de tentative de fraudes de quelque nature que ce soit, LUDENDO COMMERCE France se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de la faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.